



GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

QUE 2314

Signataire : Stéphane Florey

Date de dépôt : 21 janvier 2026

Question écrite urgente

Le financement d'une école primaire à Confignon par le canton doit-il être tenu pour chose acquise ?

Alors que le projet représente la « métamorphose d'un territoire » pour les uns, le « bétonnage du vallon de l'Aire » pour les autres, les électeurs de Confignon seront appelés à se prononcer le 8 mars prochain sur le préavis communal portant sur le Plan localisé de quartier (PLQ) d'ensemble des Cherpines, suite à l'aboutissement d'un référendum communal.

Pour les opposants, le projet des Cherpines fera plus que doubler la population actuelle de Confignon et endettera la commune de manière déraisonnable avec une forte probabilité d'augmentation du centime additionnel. La construction de Cressy, comportant quatre fois moins de logements que le futur projet, est citée comme exemple, puisqu'après 25 ans une dette de 12 millions subsiste. Les partisans mettent en avant la nécessité de construire du logement « pour les enfants » de Confignon, qui ne parviendraient pas à se loger et à rester sur la commune. L'objet de la présente interpellation n'est pas de demander si le taux de natalité de cette commune est tel qu'il requiert de réaliser 2400 logements supplémentaires, mais d'obtenir des précisions sur des promesses de prise en charge du financement d'une école (60 millions) par le dépôt d'un projet de loi du Conseil d'Etat au Grand Conseil, alors que rien ne garantit qu'un tel projet soit accepté au regard de l'état des finances cantonales.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Est-il exact, dans le cadre du PLQ des Cherpines, que le Conseil d'Etat doit présenter un projet octroyant une subvention de 60 millions de**

francs afin de financer la construction d'une école primaire, normalement de la compétence des communes ?

- 2) *Quand est-ce que le Conseil d'Etat déposera ce projet de loi ?*
- 3) *Comment un tel montant pourrait-il être octroyé et financé, alors que les dernières prévisions budgétaires sont mauvaises ?*
- 4) *Qu'adviendrait-il en cas de refus du projet de loi par le Grand Conseil ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.